

Romandie News

Caisse de pension des CFF: le National libère plus d'un milliard

La caisse de pension des CFF va être refinancée à l'aide de deniers fédéraux. Après le Conseil des Etats, le National a accepté lundi d'injecter 1,148 milliard de francs. Mais les CFF et leurs assurés devront aussi mettre la main au porte-monnaie.

La contribution d'assainissement a été libérée par 132 voix contre 42. L'opposition est venue de la droite dure. Les CFF n'ont qu'à financer le découvert par leurs propres moyens, comme toutes les autres entreprises, d'autant qu'ils ont déjà obtenu 12,6 milliards lorsqu'ils ont quitté le giron de la Caisse fédérale de pension en 1999, a réclaté en vain Ernst Schibli (UDC/ZH).

De l'avis de la majorité, un refus aurait eu des conséquences néfastes sur le plan juridique et sur les investissements dans les infrastructures de transport. Les CFF auraient certainement réactivé leur plainte à l'encontre de la Confédération, a expliqué Christian Levrat (PS/FR) au nom de la commission.

Nouvel apport des CFF

Les CFF ont déjà refinancé leur caisse de pension à raison de 2,5 milliards de francs depuis 2003 et vont procéder à un nouvel apport de 938 millions, a rappelé la ministre des finances Eveline Widmer-Schlumpf.

Le modèle retenu table sur un assainissement d'ici fin 2019. En plus du versement de cotisations d'assainissement (entre 2 et 2,5%) et d'une rémunération des avoirs LPP limitée au minimum légal, les actifs verront leur âge de la retraite passer de 63,5 à 65 ans.

(ats / 07 mars 2011 18:26)